LUMBI II et MARDI 12 SEPTEMBRE.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-rain-Pont, n. 320; chez les dames Manoux et de Sistemus, maison joignante; et M. Latoua, impri-neur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à rece-goir, concurremment avec les autres bureaux, les avis



ANNÉE 1826. - Nº 216

On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHO

On recott aussi des abonnemens chez M. Berthols libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tou les directaurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liége, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

PORTUGAL.

Lisbonne, 23 août. - Une conspiration tendant à faire proclamer don Miguel roi de Portugal et la reine régente du royaume vient d'être découverte et déjouée. Dans la nuit du 21 au 22, les quatre compagnies de cavalerie de police qui formaient la principale force des conspirateurs on été cernées et désarmées, et immédiatement la plupart des iudividus qui les composaient ont éléembarques pour être conduits aux Açores; cette opération a été conduite avec une promptitude et une vigueur qui annoncent dans le gouvernement autant de vigilance que d'énergie. Le 21 , il a paru un supplément à la Gazette officielle dans lequel on lit la pièce suivante :

Par ordre supérieur.

Le spectacle extraordinaire qui a agité cette nuit la capitale, el qui a fourni une occasion de plus pour la manifestation du moble esprit qui anime ses dignes habitans, doit nécessairement avoir excité l'anxiété publique : et, malgré les heureux résultats qu'on a obtenus, des mesures efficaces et énergiques qui ont été prises, l'heure, les circonstances, les bruits vagues, les explications qui en pareil cas ont coutume de se répandre, ont causé une inquiétude réelle à tous les amis de l'ordre légitime, à tous les vrais Portugais.

Nous nous empressons de les tranquilliser par le récit succinct, mais exact des machinations qui destinaient cette nuit mémorable à être une époque désastreuse de rébellion et d'infame. Nous leur faisons connaître en même tems les événemens qui l'ont changée en une nuit ou plutôt en un jour de triomphe et de gloire pour la sainte cause du roi et de la nation, cause une elindivisible par sa propre nature et par notre amour, par la générosité et la justice d'un souverain qui les a unies pour toujours par de si forts liens.

Une conspiration insensée a été ourdie par une poignée de pervers et d'intrigans déjà connus par leur immoralité, qui manquent de jugement pour comprendre de si grands bienfaits, et

dont le caractère dépravé répugue à la volonté de s'attacher à ces bienfaits : mauvais citoyens et sujets pires encore, ils ont conen dans leur délire l'absurde projet de se soulever contre leur légitime roi et naturel souverain, d'anéantir les institutions serées qui émanent du trône, ont leurs principes dans la nature et leur base dans la justice, et qui garantissant les droits réciproques du monarque et de son peuple, assurent la conserva-tion et la félicité générale.

Cette conspiration s'est appuyée sur un corps spécialement institué pour la protection des citoyens et le maintien de l'ordre Public, et qui par ces motifs même devait plus qu'aucun autre abstenir de prendre part à la moindre commotion, quelqu'en fat le motif. Le corps de cavalerie de police excité par des chefs etrangers à ce corps , ayant avec lui une partie de l'infanterie, devait de minuit à une heure se rendre au Campo Pequeno, et allendre qu'il y fût joint par des soldats de quelques corps de la capitale qu'on espérait avoir séduits. Si leurs folles espérances s'étaient réalisées et qu'il se fut réuni à eux un nombre tonsidérable de soldats, ils devaient consommer l'incroyable allentat de proclamer un nouveau roi et une nouvelle régence, ea détruisant avec la légitimité du souverain et du gouverneles institutions de sa haute sagesse, et établissant l'abturde système de l'absolutisme qui n'a jamais règné ni prévala en Portugal, sinon depuis que le Portugal a cessé d'être cette nalion héroique et fameuse qui a épouvanté l'Europe par sa richesse et ses hauts faits; sinon depuis que par ces mêmes degrés qui ont servi à élever l'arbitaire, nous sommes descendas peu-àpeu à l'extrême misère où nous languissions depuis si long-tems et où nous languirions encore honteusement sans le bras puissant de notre magnanime restaurateur.

Dans le cas où ils n'auraient point réuni une force suffisante pour consommer leur parricide, leur intention était de se ren-dre à Villa-França, d'où ils auraient observé les mouvemens de la canilela et leur parricide. la capitale et de sa garnison; et si ces mouvemens ne leur avaient Pas été favorables, ils devaient suivre les traces des ci-devant dégimens n. 2 de cavalerie et 17 d'infanterie et déserter pour ton port. 2 de cavalerie et 17 d'imanterie et des la nation portugaise et sur son auguste dynastie, la main de Dieu, qui est étendue sur le front des bons rois, a réduit en pousnere les chimériques projets des pervers. Le gouvernement, qui na de la patrie, qui qui ne dort pas dans les circonstances difficiles de la patrie, qui mit et observe constamment tous ceux qui excitent sa défiance,

le gouvernement a arrêté cette affreuse conspiration. Ses mesures ont été prises si à propos , si bien calculées , si énergiques, que la trame a été entièrement rompue. Les quatre compagnies de cavalerie de police qui étaient le principal instrument de la rébellion, ont été désarmées, et toute la garnison de la capitale animée du meilleur esprit, s'est montrée le fidèle appui du trône et des libertés publiques. Les corps de première et de seconde lig-nes ont rivalisé d'ardeur et de discipline, et l'honorable corps du commerce s'est spécialement distingué; un nombre incalculable de citoyens accompagnait d'acclamations les fidèles défenseurs de la loi et du roi. Ainsi s'est écoulée tranquillement l'houre marquée pour l'anarchie et la révolte.

Il est presque superflu d'ajouter que le soldat a été purement passif dans cette révolte, de même que dans toutes les révoltes semblables ; que de longue main et avec une perfide prévoyance, les officiers avaient démoralisé en excitant leur haine contre les citoyens pacifiques, en leur inspirant la désaffection pour le roi et pour ses lois, en leur faisant concevoir de fausses et funestes idées sur le système régénérateur que S. M. a jugé à propos d'établir dans ses royaumes, et qui, malgré ses infames ennemis, sera aussi durable que la nation dont il fera la félicité.

Toutes les mesures, toutes les précautions sont prises pour l'entière destruction du crime et le châtiment exemplaire des criminels, Livrez-vous donc à la sécurité, hounêtes Portugais, et bénissez la Providence qui, dans ce jour à jamais mémorable, vons a donné des preuves si éclatantes de sa protection.

- Des nouvelles postérieures qui vont jusqu'au 27 août, portent que le ministre de la justice a transmis à la cour criminelle un ordre qui enjoint de procéder sans délai à l'enquête et au ju-gement de la conspiration découverte le 21, « projet atroce qui tendait à faire révolter le corps de cavalerie de la garde royale de police, proclamer un nouveau roi et une nouvelle régence. »

— Le gouverneur de Tras-os-Montes mande de Bragance, en date du 26, que les rebelles semblent découragés, en voyant qu'ils ne recoivent pas du gouvernement espagnol, l'assistance qu'on leur avait promise.

- En attendant une législation complète sur la presse, il a été réglé que l'examen de tout acte de législation politique, civile, pénale ou économique était permis, ainsi que l'examen des actes de tous les fonctionnaires publics, mais dans auoun cas l'impression d'un écrit ne sera permise qu'autant qu'il sera signé de l'anteur ou de l'éditeur.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 23 août. - Par suite d'un examen du rapport que la commission d'enquête, relativement aux conspirateurs, avait soumis à l'empereur, S. M. a ordonné de destituer le conseiller Paul Koloschin, membre du gouvernement de Moscou, avec défense de l'admettre jamais au service de l'état

On apprend que plusieurs arrestations auraient eu lieu ANGLETERRE.

Londres, le 5 septembre. - Les bienfaits résultant de la permission d'importer des grains étrangers s'aperçoivent déjà ; le quarter d'avoine a baissé hier de six shillings.

- Le Morning-Hérald dit dans un article étendu sur l'ordre du conseil relatif à l'importation des grains étrangers, qu'avant l'ouverture de la session du parlement, le froment sera pareillement admis. Il ajoute que la législature s'occupera d'abord de cet ordre, ensuite de la question catholique, dont les débats feront connaître les sentimens de la nouvelle chambre.

Le Traveller regrette qu'on n'ait point compris les pommes de terre dans les articles dont l'introduction est permise, ce qui serait une ressource inappréciable pour le peuple.

-On écrit de Lima, à la date du 20 avril : le 15 a eu lieu l'exécution du trop fameux Berindoaga, comte de San-Danas, ministre de la guerre et de la marine du Pérou sous Torre Tagle, et brigadier-genéral des armées espagnoles. Il avait été condamné à mort pour crime de trahison. Il était commandant de Callao à l'époque où les troupes noires de Buénos-Ayres qui se tronvaient en garnison dans cette place s'insurgèrent et la livrèrent aux Espagnols. Si Berindonga ne fut pas l'instigateur de cette révolte, du moins, de son propre aveu, il avait en connaissance du complot trois jours avant sa mise à exécution. Lorsque les Espagnois prirent possession de la forteresse, il prit parti avec eux et devint l'ennemi le plus acharné, le plus actif et le plus implacable de la liberté. Il fut fait prisonnier pendant le siège de Callao par les canots de la frégate la Prueba, au moment où il s'évadait de la forteresse pour so rendre à bord de la frégate chilienne l'O'Higgins.

Paris, le 8 septembre. - Le Mémorial Bordelais annouce sous la rubrique de Bayonne qu'il paraît que M. le duc de l'Infantado vient en Franco pour prendre les caux de Barèges.

- On annonce, comme chose certaine, que les chambres législatives seront convoquées pour le 13 décembre.

- L'infortuné qui a été exécuté à Valence comme hérétique, exécution pour la quelle le journal ministériel a dit qu'on avait observé quelques formes de l'auto-da-fé a été pendu, dit-il, après 22 mois de détentien. Il était né à Solsona et fils d'un Suisse retraité.

Un ordre du roi d'Espagne engage les ordres religeux chargés du rachat des captifs, à remplir de nouveau cette noble mission. C'est particulièrement en faveur des malheureux Grecs que ret ordre a été donné.

Le journal allemand qui s'imprime à Paris annonce d'après mie lettre de Varsovie da 28 août, qu'à la sollicitation de l'imperatrice Alexandra, princesse de Prusse, et de la princesse éponse de l'archiduc Constantin, un rendez-vous aurait été convenu à Varsovie entre l'empereur de Russie et son frère le grand duc Constantin, en présence du roi de Prasse, et avant le couronnement de l'empereur comme roi de Pologne.

- Ce n'est pas seulement en Europe et dans les Etats-Unis qu'on exprime des désirs pour l'émancipation des catholiques d'Irlande, au Mexique on témoigne hautement l'indignation que produit la conduite de l'Angleterre, en conservant dans un dur esclavage hvit millions de ses sujets, au moment où elle prétend manifester un grand attachement à la liberté; au moment où un de ses ministres à qui on croit le peuvoir de faire tout ce qu'il veut se dit le partisan de la liberté civile et religieuse.

On écrit de Mexico, ditun journal de New-York, que le jour de St.-Patrice, apôtre et patron de l'Irlande, il y a eu un grand dîner dans cette ville auquel ont assisté les ministres des États-Unis et d'Angleterre, MM. Poinsett et Ward.

M. Poinsett a pris l'occasion de parler de l'état de l'Irlande ; il a témoigné le désir de voir mettre un terme aux malheurs de ce pays. Son discours paraît avoir produit beaucoup de sensation sur les Mexicains présens, car le ministère d'Angleterre, M. Ward, a cru devoir répondre à ce qui lui semblait une attaque , faite dans le but d'augmenter l'éloignement que les Mexicains ont pour les Anglais; il a tâché de justifier la politique de son gouvernement, mais comme les bons argumens lui manquaient il les a remplacés par de l'aigreur. M. Poinsett a répli-S. Exc. avec beaucoup de calme et de politesse; son discours a attiré les plus grands applaudissemens de tous ceux qui y assistaient soit Anglais, soit Mexicains.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que M. Ward doit sontir plus vivement qu'un autre la leçon qu'il vient de recevoir, puisqu'il s'est enrolé sous une bannière sur laquelle on lit : Liberté civile

et religieuse dans toute la terre.

-Le navire l'Heureuse-Union entré le 6 au Havre après 40 jours de traversée, a apporté des nouvelles du Port-au-Prince jusqu'an 26 juillet. A cette époque tout était parfaitement tranquille à Haîti et il n'y était nullement question du blocus. Comme cette nouvelle est postérieure de neuf jours au moins à celle qui a été reproduite par le Daily-Advertiser d'après le Norfolk-Beacon, il est certain que celle-ci est entièrement controuvée ainsi que nous l'avions fait pressentir en la rapportant d'après le Phare du Havre. En général, il ne faut acqueillir les nouvelles de mer qu'avec beancoup de circonspection. Le désir de vendre leur cargaison plus avantageusement, lengage souvent les capitaines à débiter des nouvelles qui peuvent tendre à favoriser ces sortes de spéculation.

- Un incident comique a quelques instans égayé la première andience de la cour d'assises de Beauvais (Oise). Il s'agissait d'une accusation de vol avec escalade et effraction. Le premier témoin qui se présenta était un individu d'une taille élevée, vêta d'une veste, d'un gilet et d'un pantalon de velours, portant de la barbe et une très grosse queue. M. Legrand-Descloiseaux, procureur du roi, n'appercevant pas la fille Thérèse, témoin principal, se lève pour annoncer à la cour que le témoin présent a été assigné par erreur, et que la fille Thérèse ne comparaissant pas , il y avait nécessité de renvoyer l'affaire à la session suivante. Mais il est interrompu par le témoin qui lai dit: « Monsieur, c'est ne suis pas ce que je parais, je suis la fille Thérèse. « Ces mots, prononcés d'une voix mêle, excitèrent les éclats de rire dans l'auditoire, qui paraît peu couvaincu de la vérité de la déclaration. Cependant d'autres témoins l'ayant confirmée, on passa outre aux debats.

- Des juifs. -- Nous recevons la lettre suivante, qui s'élève avec raison contre un usage aquel nous avons involontairement cédé nous-mêmes :

Monsieur le rédacteur

« En rendant compte dans votre excellent journal du jugement prononcé, le 2 de ce mois, par la 6º chambre de la police correctionnelle de Paris, contre le sieur Lecerf, convaince d'usure, vous vous servez pour mieux désigner le délinquant, du mot sur que vous répétez plusieurs fois dans le même article. Cette épithète m'a péniblement affecté. Je n'ai pu y voir qu'une prévention de votre part contre une portion de vos compatriotes, et j'avoue que je n'aurais pas supposé que des hommes qui font profession de sentimens aussi nobles que genéreux, pussent se laisser dominer par des calomnies enfantées par la jalousie, et que l'ignorance et l'irréflexion ont seules pa accueillir.

Dans quel buta-t-on ajouté cette qualification au nom du sieur Lecerf? serait-ce pour faire remarquer qu'il y a encore des juifs usuriers ou pour dire que les juifs le sont de fait; l'un n'est pas plus utile que l'autre n'est fondé. Dans la première hypothèse, yous na voulez pas sans à que ce genre d'industrie soit exclusivement exploité par des chie et dans la seconde n'a-t-on pas prouve maintes fois que l'habitude sure reprochée autrefois à une portion d'Israélites français, étaitlan tat de la législation oppressive et arbitraire sons laquelle ils virsien qu'elle a dispara presqu'entièrement depuis que des lois protectrices assurent les mêmes avantages qu'aux autres membres de la grade mille. Certes, il y a des juifs usuriers comme il y a des chrétens riers, et puisque l'on s'abstient, et avec raison, de désigner ces niers par leur religion (ce qui deviendrait fastidieux , vu la quanti jugemens prononcés depuis quelques années dans les différens de mens), pourquoi s'attacherà indiquer la religion du juif condamas usure? Le peuple revient difficilement de ses préjugés, et il y a su mo la légèrelé à chercher, par de semblables insinuations, à attirer sur la Israelites l'animadversion de leurs concitoyens.

J'ai l'honneur , (Gazette des Tribuns, Is. POLACK.

Cours de la bourse du 8 septembre. - Rentes 5 p. 010, jonis, en sept. 1825, 98 fr. 10 c. - 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Res 3 p. 100 jouis. du 22 déc., 66 10 c. Actions de la banque, 2011) Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 3/4. Emprunt d'Haïti, 000 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 5 septembre. - Voici quelques détails sur la the nion des actionnaires des bons grecs dont nous avons parlélas

Le colonel L. Stanhope est appelé au fauteuil; il déclare que les Con n'ont jamais été dans un plus grand danger, et il fait observer ils semblée que les dividendes de l'emprunt ne seront jamais payes se nation ne réussit pas. Le colonel Stanhope invite alors son ami M. la ring à prendre la parole, mais M. Robertson se lève aussit de qu'il aurait désiré qu'un homme dont le nom fut de quelque poist, sur contract de la colonel stanhope dont le nom fut de quelque poist, sur contract de sur de la colonel sur contract de sur de la colonel sur contract de sur contract de sur colonel sur contract de sur contract pris sur lui la tâche d'attirer l'attention du public sur cette affaire, de faute d'un homme semblable il s'est chargé de faire faire dans les journe l'invitation de se réunir.

Il s'est passé plus d'un an depuis que le second emprunt a élé fil. est à présumer que presque tous ceux qui ont souscrit à cet emprime vaient pas plus en vue leurs propres intérêts que le bien de la 6m mais les sommes prètées n'ont produit aucun bien, et on se voitse point de perdre son argent sans qu'il en soit résulté le moinde aucun pour la Grèce. On avait nommé un amiral pour surveiller les opene de la guerre ; on s'était arrangé pour acheter des frégales et pour me truire des bateaux à vapeur. Les frégales restent dans les Etats Unis, «

bateaux à vapeur ne sont pas prêts. M. Bowring prend la parole et dit que c'est avec le plus grand qu'il voit l'état actuel de la Grèce. Le comité n'avoit eu rien à faires premier emprunt , c'était l'affaire de MM. Orlando et Ximeon. M. lando ayant été rappelé, a été remplacé par M. Spaniolaicki. Celle p sonne se plaint des comptes grecs, et exprime le désir qu'ils soient examp par le comité. M. Bowring a donné ensuite les détails de l'emprud annonce que la comité grec ne voulant pas se mêler des comptes, des nommer un sous comité pour les examiner, et que les députés gress no

serent de s'y soumettre. colonel Stanhope dit alors que les Grece avaient l'idée ridie

que l'or peut tout, qu'il avait tout fait pour les désabuser et pour convaincre que le fer seul pourrait les sauver. Quand même les Gr auraient dans leurs conseils les hommes les plus habiles du monde, ne sauraient disposer de l'argent d'une manière avantageuse. Le con Stanhope finit par dire qu'il faut nommer un comité pour examine comptes grocs et pour choisir des personnes capables d'exécuter les por militaires. Si Athènes et une ou deux autres parties du territoire gree perdus, les Grecs ne seront plus reconnus comme puissance en Europi, ne seront plus regardés que comme des brigands. Une longue conversation a en lieu ensuite; on a parlé de M.

loway, on a dit qu'il avait reçu 80,000 livres sterlings pon faire machines a vapeur, mais on a répondu que M. Galloway n'a par reçu plus de 13,000 livres sterlings. M. Robertson a annonce que duo d'Alberg se trouvait à Londres, et qu'il promettait qu'un comité serait formé, le comité grec de Paris mettrait 18,00 sterl. à sa disposition. On a nommé alors le comité, et l'assemblés?

dissoute.

- Le gouvernement grec a fait publier dans les premit jours de juillet une proclamation par laquelle tous les Grandes en état de porter les armes sont invités à s'armer pour la déla de la patrie, et les autres à y coopérer par des contribul volontaires. Les dernières nouvelles annoncent que cet appe eu d'heureux résultats.

Depuis deux mois, il est parti de Marseille pour la Gris quatre expéditions qui , outre des munitions de tous gent ont porté une centaine de philhellènes. Le comité grec de ville a profité de la dernière goëlette Ionienne, l'Epaminonia capitaine D. Bisano, qui a mis à la voile le 7 août, pour t une banniere destines, l'un Fabvier, et l'autre aux héroiques défenseurs de Missolo Le vénérable archimandrite Arsenios est chargé des pouvoir comité auprès du colonel Fabvier , et M. Mollière , auque comité de Marseille a confié la conduite de l'expédition, la remise solennelle du drapeau à Notis Botzaris, en présente tous les souliotes et des membres du gouvernement.

Extrait d'une lettre de M. Eynard au comité central phille nique de Bruxelles, datée de Genève, du 30 août 1820.

Je m'empresse de vous informer des nouvelles que j'al ques de la Grèce. M. Petrini, un des agens que j'ai expe pour accompagner plusieurs bâtimens de subsistances pour poli de Romanie, m'écrit de Cérigo, en date du 16 juillet, la veille faisant voile pour Napoli, il s'était trouvé au mi de la flotte turque forte de 32 veille. de la flotte turque forte de 32 voiles, et tenant les parages de Manuel de Molarit de Mo près de Napoli de Malvoisie. Heureusement un brouillard de lui a permis de s'échapper avec plusieurs bâtimens charges vivres, et il est rentre à Gérigo. Le 16 juillet, M. Pétrini P. de Colocotroni trois exprès qui lui demandaient des vint Ce général avait repoussé avec succès un débarquement turc et une attaque du côté de terre sur les côtes de Maina. Il se trouvait alors dans le plus grand besoin ; M. Petrini , qui était rentré à Cérigo, lui fit expédier desuite un chargement de 300,000 livres pesant de subsistances. Dans la soirée du même jour, Pescadre turque quitta les caux de Maina et paraissait se diriger da côté de Modon. Ce mouvement permettra à M. Petrini et à ses bâtimens de continuer leur route pour Napoli de Romanie. L'escadre grecque, forte de 140 voiles, s'était toute ras-

semblée à Hydra. On n'avait encore aucune nouvelle de lord Cochrane.

Ayant appris, il y a douze jours, que 2 bâtimens à vapeur pour lord Cochrane étaient retenns à Londres , et que des fonds manquaient, j'ai écrit de suite les lettres les plus pressantes pour le départ immédiat de ces bâtimens ; j'ai fait des fonds ; le comité de Paris en a anssi fait de son côté, et toutes les précautions ont été prises pour qu'il n'y eût plus aucun prétexte de relard. Les lettres de Londres arrivées aujourd'hui annoncent que ces mesures ont en un plein succès et que les bâtimens seront incessamment sur la Tamise.

Agréez, etc.

PAYS - BAS.

LIÉGE, LE II SEPTEMBRE.

Le prince d'Orange a passé avant-hier matin à six heures Malines, venant de Soestdyk, et a pris la route de Louvain pour se rendre à Tervueren.

Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas sont arrivés avant-hier soir de La Haye à Bruxelles.

On nous écrit de nouveau de Spa : Il y aura ici lundi prochain, 18 du courant, à midi, sur la plaine de la Sauvenière, une course de chevaux de pur sang et de race étrangère, où scront admis à concourir les chevaux indigênes.

Le prix de cette course sera une superbe coupe de vermeil. Elle sera suivie d'une autre course de bidets de Spa. Les chevaux devront être inscrits pour le plus tard le 17, avant cinq beures du soir. Il ne sera rien payé pour leur inscription on leur

Cinquante-deux séminaristes du diocèse de Liége viennent de recevoir l'ordre de la prêtrise en Allemagne.

Ces ordinations n'ont lieu à l'étranger que parce que Mgr l'archereque de Malines n'est pas eucore entièrement rétabli de sa

- On lit l'article suivant dans le Journal de Bruxelles :

« Nous avons publié, dans notre nº du 3 juillet, l'arrêté Toyal du 27 juin dernier, par lequel S. M. a autorisé la publication de la bulle papale datée de Rome l'an 1825, le 8 des calendes de janvier, bulle remise à l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du royaume des Pays-Bas près la cour de Rome, par le cardinal secrétaire d'état, et en vertu de laquelle l'année jubilaire est étendue à toute la chrétienté romaine. Les fidèles s'attendaient , d'après cette autorisation , à jouir hientôt des bienfaits de la solennité du jubilé et cependant ils continuent, à leur grand regret, d'en être privés. On se demande quels sont les obstacles qui ont pu s'élever contre la volonté du saint-père, l'autorisation royale, les vœux du clergé el ceux de notre population catholique romaine. De quelque nature que soient ces obstacles, il est difficile de croire que les personnes qui les ont fait naître, agissent dans le vérita-ble intérêt de la religion et dans un esprit de paix et de

Après la promesse hardie et réitérée d'un de ces coups d'éclat on se joue la vie ou la mort de toute une masse débutante, au chœur des chasseurs et des démons, aux accens mâles et gracieux deWeber, aux trois balles enchantees, nous avons vu se substituer trois petits opéra paisibles, où sont venus préluder la plupart des nothilités dramatiques, aspirant à rêgner sur notre scène. Me Caruel, tre. chanteuse à roulades, Egée, tre. basse-taille, ont été accueillis avec cette chaleur d'applaudissemens qui compromet grevement un parterre, enchaîne plus ou moins son indépendance et l'empecherait de revenir au besoin contre un premier arrêt. Le successeur de Mondonville, Cheret, qui fut aussi notre Martin, a recueilli à son tour des applaudissemens, renforcés par un coup de sifflet qu'on aurait cru partir d'une bouche amie. lutile de dire que Ramond a été reçu comme une ancienne commanda que Ramond a été reçu comme une ancienne commanda de la lutile de dire que Ramond a été reçu comme une ancienne communication de la lutile de dire que Ramond a été reçu comme une ancienne communication de la lutile de dire que Ramond a été reçu comme une ancienne comme une ancienne communication de la lutile de dire que la lutile de direction de direc Ambroise: Soyez le bien venu, M. Simon.

Mdes. Cheret et Henri, 1rc. et 2c. Dugazon; Egée, première duègne; Colombe, 3e. amoureuse; Goyon, naguère notre sou-brette, aujourd'hui notre seconde duègne; MM. Goyon, naguère notre Colombe, 3e. actuelnotre Colin, anjourd'hui notre Gavandan; Deschamps, actuellement notre Colin; Florent, jeune premier de comédie, grâces aux rôles peu décidés dont ils se sont vus chargés, sont encore à n'a un le procès est gagné. Bernard, notre directeur, n'a pu vouloir se faire apprécier, en sa qualité d'acteur, dans le rôle subalterne du maitre-d'hôtel anglais.

Tout ceci, comme on le voit, n'est qu'un bulletin court et exact de notre première soirée dramatique. Nous n'avons encore ni l'intention ni les moyens de dire notre avis. Nons attendont de nouvelles épreuves et quelques nnes de ces pièces marquantes, où un artiste se montre tout entier et ne peut laisser d'incertitude sur la mesure et la qualité de son talent.

De la mortalité dans les prisons. — Dans une des dernières réa-nions de l'académie des sciences de Paris, M. le docteur Villermés alu un de cer causes.

« Nons avons entendu rarement, dit le Globe, un memoire consacré à l'utilité publique plus important, que celui-ci ; car il montre susqu'à quel point la vie des détenus dépend de l'administration chargée du régime intérieur des prisons. Les prisonniers, dit M. Villermé, vivront ou mour-ront pour la plupart suivant qu'on le voudra; et il le prouve surtont en comparant la mortalite des prisons telle qu'elle était if y a encore une 10° d'années et telle qu'elle est maintenant. Or , presque partout en France , elle a prodigieusement diminué, grâce à des améliorations notables qui font honneur à l'autorité, et qui déposent en même temps en faveur de la publicité; car en général elles datent de l'établissement de la Société reyale des prisons et de l'époque où le sort des prisonniers commença à fixer l'attention publique. Parmi les exemples d'extrême mortalité des anciennes prisons que rapporte M. Villermé, il y en a qui font horrenr. Ainsi dans la prison de Pau, à peine un prisonnier échappait sur trois ou quatre, et dans celle de Vilvorde (ancien département de la Dyle), sur deux prisonniers il en mourait un sûrement, et sbuvent tous les deux mouraient. A Rouen, la mortalité était, pendant les années de 1812, 1813 et 1814, de un sur quatre; elle est maintenant de un sur quarante-six. C'est ce résultat remarquable, transmis dernièrement à l'académie de médecine dans un mémoire pour lequel M. Villerme fut nomme rapperteur , qui l'a conduit à rechercher en général les causes très-diverses de mortalité

De l'invisibilité de certaines couleurs à certains yeux. On a observé une grande variété de cas dans lesquels des personnes ayant les yeux sains et prepres à faire toutes leurs fonctions étaient cependant incapables de distinguer certaines couleurs, et ce qui est plus remarquable encore, c'est la un défaut qui se propage dans certaines familles. M. Hud-dart mentionne un nommé Hanis, cordonnier à Maryport dans le Cum-Jand , qui ne pouvait distinguer que le blanc et le noir ; il avait deux freres dont la vue était également défectueuse ; l'un d'entre eux prenait toujours l'orange pour du vert. Hanis remarqua ce défaut quand il avait l'âge de quatre ans et principalement parce qu'il se trouva incapable de distinguer les cérises sur l'arbre comme le faissient ses compagnons. Il avait deux autres frêres et deux sœurs, qui, comme leurs parents, étaient exempts de ce défant. On trouve dans les transactions philosophiques un autre cas observéchez un M. Scott, à qui le gros ronge et le gros vert paraissaient semblables, tandis que le jaune et le bleu foncé lui semblaient faciles à distinguer. Le père de M. Scott, son oncle maternel, une de set sceurs et les deux fils de cette dernière étaient teus sujets à la même independent de la contraction de la contra perfection. Notre célèbre chimiste M. Dalton ne peut distinguer au grand jour le bleu d'une couleur rougeatre ; et pour lui, dans le spectre solaire, le rouge est à peine visible, le reste consiste en deux seules couleurs, le jaune et le bleu. Le docteur Butters dans une lettre adressée à l'éditeur de ce recueil décrit le cas où se trouve M. R., Tucker, neveu du docteur de ce recueil décrit le cas où se trouve M. R., Tucker d'Asirburton, qui prend l'orangé pour le vert comme Hanis. De même que M. Dalton il ne peut distinguer le bleu du rongeâtre, mais il reconnaî toujours le jaune. Il décrit de la manière suivante les couleurs du spec-

1 Rouge, pris pour brun. — 2 Orangé, pris pour vert. — 3 Jaune, généralement reconnu maîs quelquefois pris pour orangé. — 4 Vert, pour orangé. — 5 Bleu, pour rougeatre. — 6 Indigo, pour pourpre. — 7 Violet,

Un tout jeune homme, de la connaissance de l'auteur de cet article, dans le spectre à cinq couleurs de Wollaston, n'en voit que trois, à savoir le bleu, l'orangé et le jaune, et ces deux dernières, il ne peut même les distinguer l'une de l'autre.

Dans toules ces observations il existe un fait général, c'est que le rayon rouge et les couleurs dont il forme une partie de sa substance ne sont pas reconnaissables par ceux qui ont le défaut en question. M. Dalton pense qu'il est probable que le rayon rouge est dans ce cas absorbé par l'humeur vitrée qu'il suppose teinte d'une couleur bleue ; mais ce n'est la qu'une conjecture qui n'est appuyée d'aucun examen attentif du globe de l'œil. M. le docteur Young pense qu'il est plus simple de supposer l'absence ou la paralysation des fibres de la rétine dont l'usage est de percavoir le rouge. Le docteur Brewster enfin suppose que l'œil pourrait être dans certains cas insensible aux couleurs situées à l'une des extrêmités du spectre solaire, exactement comme il a été démontré par le docteur Wollaston que l'oreille de certaines personnes était insensible aux sons placés à l'une des extremités de Péchelle musicale, tandis qu'elle discernait parfaitement tous les autres.

Philosophical magazine. (An. Un.)

Le succês de la Dame blanche a réveillé la muse de M. Boieldieu. On dit qu'en ce moment ce compositeur s'occupe de deux opéra; l'un les Deux Nuits , dont les paroles sont attribuées à M. Bouilly et l'autre, dont on ignore encore le titre, et qui est l'ouvrage de M. Etienne.

COMMERCE.

La régence de Malines vient de faire annoncer que la foire ordinaire d'automne sera ouverte dans cette ville le lundi 2 octobre prochain, et fi-

BOURSE D'ANVERS, du 9 septembre. - EFFETS PUBLICS. - Il faut

s'en rapportora la cote pour les cours. CHANGES. — L'Amsterdam courta été offert a la cote; le Londres cou et a deux mois ont été demandés; le Paris court s'est fait a la cote, papier a terme a été délaissé ; le Francfort et Hambourg n'ont pas été

| EFFET PUB. | | | A COURTS JOURS. | A 2 M. | 1 A 3. M |
|--|----------|------------------|-----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| P. B. Dette activ. Différée. Obl. du S. Act. S. C. | 51 5/8 P | Paris. Franc. | 47 5116 A 35 314 P | 4012 112 46 15/16 34 9116 A | 46 314 P 35 378 34 112 A |

BOURSE D'AMSTERDAM, du 9 septembre. — Dette active, 51 114 314 112. Différée 374 718. Bill. de chance, 17 114 314 112. Synd. d'am. 93 112 94 93 374. Rentes remb. 86 86 114 118. Lots de, oo. Act. see com. 86 114 87 86 318.

CHARADE.

Tu peux voir monpremier à ta porte, à ton lit; Souvent par un cruel usage On punit mon second de n'avoir pas d'esprit; Sans monentier, dans maint passage

Ne t'aventure pas si tu n'es ferme et sage.

Le mot du dernier Logogriphe est Froc.

Erar civil., du 9 septembre. - Naissances, 2 garç., 4 filles.

Décès: 2 garçon, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :

Jean Toussaint Daniel, âgé de 30 ans, journalier, domicilié à Chanxhe, commune de Sprimont, province de Liege, décédé en cette ville, époux

Marie Joseph Foret, agée de 33 ans, sans profession, rue Lulai des

TEMPÉRATURE DU II SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 14 d. au-dessus o ; à 3 h. après midi, 17 d. au-dessus.

Aujourd'hui mercredi, 13 août, pour la 3º représentation, le Barbier de Séville, opéra en 4 actes de Rossini. Le spectacle

S'adresser pour la location des loges chez Romedenne, rue des Dominicains, n. 711.

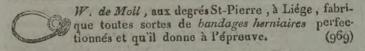
Les enfans audessus de 7 ans payeront place entière et ceux au dessous demi place.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le public est prévénu que les Deux GRANDS BALS, qui se donnent d'habitude, à l'occasion de la Kermesse de Tongres auront lieu à l'hôtel de ville, le mardi 12 et jeudi 14 de ce mois, Les commissaires M. J. VANBEETHOVEN.

J. A. DE SERMOISE,

On a perdu depuis la rue derrière S-Jacques, jusqu'à la place S-Lambert ou de cet endroit jusqu'aux Augustins sur Avroy , un bracelet. Récompense à celui qui le remettra au nº 482, derrière St-Jacques.



Au magasin de soieries de Lyon, à prix fixe, place derrière la comédie, n. 713, J. Léonard, a reçu les couleurs les plus nouvelles en marceline, gros de Naple, levantinne, satin, persanne, velours, schal long carré, fichus, étoffe fine, orne-(968) mens d'église qu'il vend prix de fabrique.

L'auberge de la Tête verte, sur la Batto, étant à louer de suite, on y vendra encore à main ferme, jusqu'an 20 courant un mobilier, belles litteries et divers autres objets.

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas, le soussigné est autorisé à vendre les actions de la grande et productive seigneu-rie de Pittersmansdorf, sise à une lieue de Vienne, capitale d'Autriche, pour laquelle une somme d'échange de sis. 200,000 de Vienne (243,478 fls. des P. B.) est garantie, et de la métairio à Maria-Zellen en Autriche, une possession très étendue pour laquelle on peut toucher fls. 25,000 de Vienne. Les propriétés se distinguent par la grande valeur de leurs bâtimens, territoires et prérogatives.

Le revenu annuel de Pittermansdorf est environ de fls. 20,000

Cette loterie contiendra en outre 14,998 gains en argent comptant, ensemble de fls. 423,992 de Vienne.
Par ordonnance de S. M. l'empereur d'Autriche, le tirage doit

se faire irrévocablement le 16 octobre 1826.

Les listes des tirages seront distribuées par le soussigné qui fera aussi publier par les journaux les nos qui auront obtenu les

prix capitaux. Le prix d'une action enregistrée est de fis. 12 des P.B.; sur dix actions prises ensemble, la onzième sera donnée gratis, et sur vingt, une action bleue, qui doit gagner sû-J. FREVEZ fils ,

rue des Grands-Carmes, n. 892, à Bruxelles. S'adresser à Liége, pour se procnrer des actions et des pros-pectus, à E. De Faveaux, rue Porte St-Léonard, n. 659, qui est chargé de la vente jusques et inclus le 16 octobre 1826. (970)

() Le jeudi 18 septembre 1826, à deux heures et demie de l'après-midi, en la maison occupée par le sieur Crahay, n. 55, à la Fourchette, à Bressoux, il sera procédé par le ministère de maître Boulanger, notaire, à la vente aux enchères en quatre lots, des immeubles dont la désignation suit :

1º Une partie de pré au Frêne, située à Bressoux, commune

de Liége. 2º Une houblonnière, nommée Terre Romain, avec les perches qui la garnissent, située à Bressoux, commune de Grivegnée.

3º Une dito, nommée Broka, située au même lieu.

4º Une dito, nommée à treu Doie, dite Longuaire, située au même lieu.

On peut prendre plus ample connaissance de la situation joignant et aboutissant ainsi que de la contenance et des conditions de la vente chez ledit notaire.

L'instituteur primaire de la commune d'Awans a l'honness d'informer le public , qu'il a onvert un pensionnat , où il donne leçon des principes de lecture, écriture, de grammaire francoise, d'Arithmétique, de géographie etc.

Les personnes qui désirent prendre des renseignemens sur la pension dont le prix annuel est de cent douze florins des P.B. peuvent s'adresser à M. Lamarche, demeurant sur la Placs Verte, n. 786, à Liége.

Vente volontaire

De meubles et effets, qui aura lieu mercredi treize septembre 1826, aux deux heures de relevée, par le ministère de l'huissier Vrancken, en son domicile rue devant la Magdelaisse n. 288, à Liége, consistant en deux commodes, l'une à colonnes, tables, chaises, pupitre, bureau, un poële anglais matelas, oreillers, couvertures en laines, paillasse, un servis en porcelaine ainsi que des ustensiles de ménage et autres objets trop longs à détailler. Le tout argent comptant. A. F. J. VRANCKEN, huissier.

Gysselinck, fabricant de tabac, place St. Lambert, In. 9,1 l'honneur d'informer qu'il vient de transférer son domicile n pied de la Haute-Sauvenière, n. 40, dans la maison de MM, la barons de Thiriart où il continue son commerce.

Il a plusieurs beaux appartemens garnis à louer. Le même, à vendre une coupe de beaux fort chevaux de voiture de la pla grande taille, agé de 6 ans.

(291) La commission administrative des hospices civils de Lie informe qu'elle procédera publiquement à la salle de ses séances, rue Féronstrée, vendredi 15 septembre 1826, à 3 172 heuns précises, à l'adjudication au rabais de la fourniture de 150 con des métriques ou aunes cubes P.-B. de bois caliu dit ; Bois de France, pour le service de la boulangerie

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé un soumission au plus tard , le jour de l'adjudication avant midi, pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbre et indiquer en argent des Pays-Bas, le prix auquel on désire en treprendre la fourniture, comme aussi faire connaître la caution Le cahier des charges est à voir tous les jours, depui 9 heures jusqu'à midi au secrétariat de la commission.

D. BEYNE, fils, negociant à la Main d'Or, rue Pont d'Ile, viell de recevoir une forte partie de nouveaux tapis de table e drap, assortis de grandeurs : fonds unis avec médaillon et bor dure, et fonds pleins à ramages, à la pièce, grande largeur san hordure. Ces tapis qui sont fort jolis, se vendent à des pris extrêmement modérés

On désire trouver à louer de suite, s'il est possible, vaste local, tel qu'un couvent ou un château, pour y transpo ter un pensionnat. On garantit les dégats que pourraient y la les pensionnaires. On demande qu'il soit situé entre Liége et flu sur l'une ou sur l'autre rive de la Meuse ou à une lieue dans l'ink rieur. Adresser la réponse à M. le major Favechamps, à Huy. (9)

(268) Le 15 7 hre. 1826, à 2 heures de relevée en la salled bureau de paix du quartier du nord de la ville de Liége, 10 Neuvice, nº 939, à la requête de Jacques Houbaer, tant s nom propre que comme tuteur légal de Daniel Martin Louis Anne Marie Elisabeth, ses enfans, procréés avec défunte Jeanne Jamotte, en présence du subrogé tuteur, par le ministère de notaire De Berve devant le juge de paix Boverie, délegués par jugement du tribunal civil de Liége, du 19 mai dernier, dans maistre de notaire de la consecrité de la co enregistré, on réexposera à vendre aux enchères la maison avec cour, pompe, lavoir, cuisine, magasin et dépendances située à Liége, rue porte St. Léonard, nº 646, enseignée de St. Esprit, sous les clauses et conditions à voir en l'étude du notaire, rue sœurs de Hasque, nº 281 et au bureau de paix susdi

Vente d'immeubles sur adjudication volontaire.

Le jeudi 28 septembre 1826, à neuf heures du matin, chi le veuve Skivée, à Argenteau, le notaire Ernotte, exposent vente aux enchères publiques un corps de ferme avec enring 26 bonniers des Pays-Bas, tant prairies que terres labourables, situées dans la campagne de Hermalle-sous-Argenteau; il sol donné des facilités donné des facilités aux acquéreurs, S'adresser audit notaire à maison à Sarolay-Argenteau pour des renseignemens; plus, au maison acquéreurs, aux maison acquéreurs plus, aux maison acquere que la conseignemens plus, aux maison acquere de la conseignemens plus, aux maison acquere de la conseignemens plus, aux maison acquere de la conseignement d maison occupée par Hubert Navez, à Hermalle. Ernotte, notaire.

(251) Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 15 septembre, à dix henres du matin, les he tiers de M. Gilles Joseph Monier, exposeront en vente aux chères publishers chères publiques, en l'étude et par le ministère de Me. Bertin notaire, à Liége, place St.-Pierre, n. 871, une jolie maison de la bâtie à neuf, sise à Liége, rue Neuve derrière le Palais, 1644, pour en avoir de la companie. 444, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain. S'adresser audit notaire.

(295) Vendredi 15 7bre. 1826, à 3 heures de relevée la comission des hospignes et la la de leures de relevée la comission des hospignes et la comission de la mission des hospices civils de Liége, exposera en vente la salle des séances Maison de St-Abraham, rue Féronstrét maisons situées rue Entre-Deux-Ponts et derrière les pontente de les pontentes et derrière les pontentes et derrières et de derrières et de derrières et de derrières et de derrières et derrières et de de derrières et de de de derrières et de de de de derrières et de appartenant ci-devant aux enfans de feu le sieur Gaspar sang. S'adresser pour les conditions au bureau de la recell desdits hospices. desdits hospices.